

OPINION

De l'absurdité de forcer l'égalité dans le sport de compétition

■ Le sport de compétition est discriminant par nature.
Et les "salaires" dépendent de la couverture médiatique.

Lionel Van Holle

Pharmaco-épidémiologiste

Suite aux récentes polémiques sur la supposée discrimination salariale à laquelle les femmes font face dans le monde du sport de compétition, j'ai voulu coucher par écrit certaines réflexions que je l'espère donneront un éclairage particulier à cette question intéressante.

Tout d'abord, rappelons que le sport de compétition est intrinsèquement une activité discriminante où l'on cherche à isoler le ou les meilleurs des moins bons. Une pléthore de règles et de moyens technologiques ont même été mis en place pour départager tout ex aequo et pouvoir assigner un rang à chacun des participants.

Rappelons également que pour des raisons physiologiques la très grande majorité des records est détenue par des hommes. Pour cette raison, la compétition sportive s'est retrouvée scindée en deux catégories; l'une dédiée aux hommes et l'autre dédiée aux femmes. Et ce pour éviter que le sport de compétition ne discrimine positivement quasi systématiquement l'homme au détriment de la femme. Je parle ici des performances d'athlètes ayant poussé leurs capacités physiologiques au maximum, et nullement du sportif lambda.

Rappelons également que ce que

l'on appelle "égalité homme-femme" est une égalité de droits. Qu'une égalité de salaire en découle logiquement quand cette égalité de droit est associée à une égalité de travail: le fameux slogan "A travail égal, salaire égal". Or, le "travail" des athlètes consiste bien souvent à générer une couverture médiatique pour leurs sponsors; si la couverture médiatique est différente entre hommes et femmes, logiquement, le sponsor distribuera son "salaire" de manière différente également.

Notons également que la performance sportive des hommes, quand elle est associée à des sports individuels de "records" tels que la course à pied, amène un attrait médiatique supplémentaire par la possibilité qu'ont les athlètes de repousser les limites de l'humain. Dans ces types de sport, les records sportifs féminins étant généralement en dessous de ceux de leurs pendants masculins, ils tendent donc à attirer moins d'intérêt médiatique.

Ceci étant posé, revenons sur cette séparation homme-femme des compétitions sportives. C'est typiquement une stratification de la société en deux: les hommes et les femmes car ils ont des différences physiologiques intrinsèques et que les combiner paraît discriminatoire au premier regard.

Mais il existe d'autres strates de la société qui remplissent ces critères: les strates d'âge. Les compéti-

tions sportives sont dans certains cas déjà scindées en strates d'âge. Dans un souci de non-discrimination envers les aînés, allons-nous exiger des sponsors de fournir les mêmes salaires à travers toutes les strates d'âge? Des différences physiologiques sont également observées entre ethnies. Croisons déjà ces trois catégories: genre, catégorie d'âge et ethnie et imaginons forcer un même "salaire" à travers toutes ces combinaisons. L'absurdité saute aux yeux; le sport de compétition est discriminant par nature; essayer de gommer des différences physiologiques en stratifiant est contre la nature du sport de compétition et imposer idéologiquement par-dessus des critères d'égalité de "salaire" est absurde.

Notons toutefois qu'au-delà de l'absurdité démontrée de ces revendications idéologiques, les récentes polémiques et leur ampleur médiatique ont fait découvrir aux sponsors que la couverture médiatique peut aussi se révéler négative quand elle est associée à ce qui semble être de la misogynie.

La plupart des sponsors devront donc pragmatiquement gommer ou réduire les différences de "salaire" entre genres pour éviter une couverture médiatique contre-productive. Comme quoi, le sponsoring obéit à des lois plus émotionnelles que rationnelles et pourrait s'aligner avec l'idéologie dominante.